

DEPARTEMENT
LOIRET
CANTON
CHALETTE-SUR-LOING
COMMUNE
CHALETTE-SUR-LOING
NATURE DE L'ACTE
8.3

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

N° : 89/2023

Liberté - Egalité -  
Fraternité

ARRETE DU MAIRE

**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
Rue du Pont à L'ANE + Rond Point  
A CHALETTE SUR LOING**

*Le Maire de la ville de Chalette sur Loing,*

*Vu la loi 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2 L2213-1 à L2213-6,*

*Vu les dispositions du code de la route et notamment les articles R11-1, R411-26 et R41-8 et R413-1 à R413-3,*

*Vu les décrets 85.807 du 30 juillet 1985, 86.475 et 86.476 du 14 mars 1986 précisant notamment les pouvoirs de police du Maire,*

*Vu l'arrêté interministériel du 31 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,*

*Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,*

**Considérant** que les travaux réalisés par l'entreprise **MERLIN TP** pour le compte de l'Agglomération Montargoise au niveau de la **rue du Pont à l'Ane et du rond point (direction bourg de chalette)** à Chalette sur Loing nécessitent de réglementer la circulation dans cette rue le temps des travaux.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** Du **26 Avril au 28 Avril 2023**, la circulation au niveau de la rue du Pont à L'Ane et du Rond Point en direction du Bourg de Chalette sera réglée comme suit :

**CIRCULATION ALTERNEE PAR FEUX TRICOLORES  
STATIONNEMENT INTERDIT AU DROIT DES TRAVAUX**

**ARTICLE 2** Les droits des riverains sont expressément réservés.

**ARTICLE 3** La signalisation du chantier sera assurée de jour comme de nuit par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 4** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Responsable de la Société AMELYS,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers,
- Madame le Commissaire de Police,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
- Entreprise **MERLIN TP**

POUR LE MAIRE EMPÊCHÉ PAR SUPPLÉANCE

Fait à Chalette sur Loing, le 20 Avril 2023  
Maire de Chalette s/Loing  
Monsieur Franck DEMAUMONT

  
Mme Marie-Madeleine HEUGUES